

Chèr(e) collègue,

Le congrès annuel de l' **UPSAE** s'est tenu à PARIS LA DEFENSE le 26 mars dernier avec le constat réjouissant d'une assemblée plus nombreuse que les années précédentes témoignant d'un intérêt croissant pour les activités de notre syndicat. Ce congrès fut l'occasion de présenter le bilan de l'année 2014 dans un contexte d'incertitudes pour les agents ainsi que nos orientations pour l'année 2015.

### BILAN 2014

#### - l'organisation interne au sein d'UPSAE

La présence des 3 permanentes tout au long de l'année 2014 ainsi que la qualité du travail collectif ont constitué un atout majeur dans la poursuite de la montée en puissance de notre syndicat comme l'ont montré les résultats aux élections du 4 décembre tout autant que l'augmentation du nombre d'adhérents.

#### - l'activité UNSA/UPSAE

#### 1/ les 3 cycles annuels de mobilité avec la volonté de l'administration de les réduire à 2

L'**UNSA** s'oppose à ce projet improvisé, incomplet et sans préalables. Toutes les incidences de la réduction des cycles sur les promotions et les concours notamment n'ont pas été prises en compte. Certes, ce projet ne verra pas le jour en 2015 mais nous restons mobilisés pour 2016.

#### 2/ le régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Pour l'**UNSA**, la mise en oeuvre de cette réforme indemnitaire, qui préfigure un gel pour plusieurs années, avec des aménagements mineurs et non satisfaisants, n'est envisageable que si les MEDDE et MLETR sont en capacité de faire adhérer **tous** les personnels sans exclusive. L'iniquité entre les filières, les agents et les services n'est pas acceptable, d'où une demande de report du dispositif de la part de l'**UNSA** auprès du Secrétaire Général des MEDDE/MLETR.

En outre, le RIFSEEP apparaît comme l'outil anti-management par excellence, sans lien avec la manière de servir des agents. Il n'y aura donc plus de ce fait ni harmonisation, ni possibilité de recours pour les agents, ce qui constituerait donc un retour en arrière par rapport à la PFR.

Enfin, il n'est pas envisagé, selon les termes de la circulaire, de réévaluation avant une période de 2 à 4 ans en l'absence de mobilité ou de promotion, la mobilité étant d'ailleurs davantage récompensée que la promotion dans ce nouveau dispositif, ce qui nous paraît également inacceptable.

Ce projet a été retiré de l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel (CTM) du 17 mars au motif du constat par la DGAFP (Fonction Publique) que l'ensemble des ministères n'en étaient pas tous au même stade d'avancement.

Selon les propos récents du SG, la DGAFP doit poursuivre ses réflexions dont les conclusions devaient être annoncées à la fin du mois de mars. Un report ou une modification du calendrier au-delà du 1<sup>er</sup> juillet 2015 semble donc probable, supposant toutefois une modification du décret du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP et abrogeant la PFR au 1<sup>er</sup> juillet 2015. A la suite des conclusions de la DGAFP que nous attendons de connaître, de nouveaux échanges entre les OS et la DRH sont à prévoir, dans le prolongement des groupes d'échanges qui se sont réunis depuis septembre 2014.

#### 3/ les promotions des SACDD

L'exercice des promotions est toujours plus redoutable face au nombre de propositions et à la diminution constante du nombre de promotions. Cela est d'autant plus vrai depuis la création en 2013 de la promotion « coup de chapeau » des retraitables aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveaux de grade des SACDD (TRGS).

En 2015, le nombre de propositions de promotions des retraitables, particulièrement au 3<sup>ème</sup> niveau de grade (classe exceptionnelle) est inacceptable eu égard aux agents proposés au titre du tableau d'avancement classique qui attendent leur promotion depuis plusieurs années : plus de 20% des agents seraient promus au titre du TRGS.

D'autres sujets nous ont également mobilisés comme l'organisation des concours et examens, qu'il s'agisse de l'examen professionnel d'attaché ou des examens professionnels de SACDD de classe normale et de classe supérieure.

#### 4/ les élections du 4 décembre 2014

Pour ce qui concerne le renouvellement de la CAP des SACDD, l'**UNSA** est satisfaite du **taux de participation supérieur à 76%**, tout comme des résultats qui confortent la progression de notre fédération **UNSA Développement Durable** avec **300 voix supplémentaires et 6 points de plus** par rapport à l'année précédente rien que pour la CAP des SACDD.

Ce résultat vient couronner le travail accompli par nos représentants au cours du précédent mandat et leur engagement en faveur de la défense des intérêts des SACDD.

Une nouvelle équipe de l'**UNSA** pour la CAP des SACDD vous représente:

- Françoise PICAUT, Karine SCIPION et Sylvie MIAN en qualité de titulaires,
- Romain SORIAUX, Denis CRANNEY et Marie-Christine DUVAL en tant que suppléants.

#### Membres du bureau

**Marie-Christine DUVAL**  
 Secrétaire nationale  
 Permanente UNSA/UPSAE  
 membre de la CAP nationale  
 CVRH ROUEN  
 Chemin de la Poudrière  
 BP 124  
 76122 GRAND QUEVILLY  
 tel : 02 35 68 92 38  
 marie-christine.duval@i-carre.net

**Françoise PICAUT**  
 Secrétaire nationale adjointe  
 Permanente UNSA/UPSAE  
 membre de la CAP nationale  
 DDT 65  
 3 rue Lordat  
 65013 TARBES CEDEX  
 tel : 05 62 51 41 26  
 francoise.picaut@hauts-pyrenees.gouv.fr

**Emmanuelle ARDISSON**  
 Trésorière  
 DREAL BRETAGNE  
 L'Armorique  
 10 rue Maurice Fabre  
 CS 96515  
 35065 RENNES CEDEX  
 tel : 02 99 33 44 15  
 emmanuelle.ardisson@developpement-durable.gouv.fr

**Alexia CURCI**  
 Trésorière adjointe

**Sylvie MIAN**  
 Permanente UNSA  
 membre de la CAP nationale  
 DREAL Bourgogne  
 Tel : 03 80 25 09 05  
 sylvie.mian@developpement-durable.gouv.fr

**Luc BODINATE**  
 Permanent UNSA  
 Administration centrale - SG  
 luc.bodinate@developpement-durable.gouv.fr  
 tel : 01 40 81 10 91

**Denis CRANNEY**  
 membre de la CAP nationale  
 DDT 36  
 denis.cranney@indre.gouv.fr  
 tel : 02 54 53 26 54

**Pascal MOUSSU**  
 CVRH de Toulouse  
 pascal.moussu@developpement-durable.gouv.fr  
 tel : 05 62 14 39 15

**Johnny RAMALINGOM**  
 DEAL 974/ DMSOI  
 johnny.ramalingom@developpement-durable.gouv.fr  
 tel : 02 62 42 94 32

### Agenda 2015

**CAP Promotions**  
 (liste d'aptitude et tableaux d'avancement)

**7 et 8 avril 2015**

**CAP mobilités**

**2 et 3 juin 2015**

F

L

A

S

H

– **5/ L'activité fédérale:**

Elle se concrétise à travers notre représentation au sein des groupes d'échanges, comités techniques, CLHS, CLAS, soient-ils nationaux ou locaux, du Conseil de Perfectionnement de l'ENTE et de nos participations dans diverses commissions consultatives.

**ORIENTATIONS 2015**

**1/ en termes d'organisation interne de l' UPSAE et de poursuite de notre essor:**

**UPSAE** a lancé un nouvel appel à candidatures en fin d'année 2014 en vue du recrutement de 2 permanents syndicaux, recrutement consécutif notamment au changement de poste de Sylvie MIAN appelée à des fonctions fédérales. Celle-ci conserve son mandat à la CAP des SACDD et poursuit son action pour les SACDD au sein du bureau de l'UPSAE.

Une nouvelle organisation autour de la CAP des SACDD est conduite par Françoise PICAUT avec de nouveaux élus. De même, un nouveau bureau du syndicat a été constitué aux termes du congrès du 26 mars dernier. Il poursuivra le travail engagé en défendant les intérêts des SAC DD dans un esprit de dialogue, de pragmatisme et de travail collectif.

**2/La gestion du corps des SACDD**

- **Les promotions**

L'arrêté du 27 septembre 2013 a fixé les ratios de promotions aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> niveaux de grade des SACDD pour la période 2013-2015, ratios qui devront donc faire l'objet de nouvelles négociations avec la fonction publique et au sein de nos ministères.

Les promotions 2016 devraient être étudiées en fin d'année et nous participerons activement aux travaux à venir avec la DRH, tant sur la détermination des ratios que sur le thème des TRGS.

- **Le RIFSEEP: le nouveau dispositif remplaçant la PFR**

Nous attendons les réflexions conclusives de la DGAFP. **UPSAE**, en lien avec la fédération et les syndicats affiliés, maintiendra son opposition à ce dispositif et poursuivra ses travaux avec la DRH, dans la continuité des 3 groupes d'échanges qui se sont d'ores et déjà tenus.

- **Le plan de requalification des filières administrative et technique**

Inscrit à l'agenda social, il serait financé sur 3 ans et concernerait, selon les informations fournies par la présidente de la CAP des SAC DD en février dernier, 1250 agents pour l'accès de la catégorie C à la catégorie B, filières administratives et techniques confondues, et 400 passages de B en A, dont 150 administratifs et 250 techniques. Son coût est estimé à 4 M€.

Selon le DRH rencontré le 13 mars dernier, le Comité Technique Ministériel qui se déroulera dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'avril 2015 sera en partie consacré à ce projet et sera suivi d'une ou plusieurs réunions de travail avec les organisations syndicales auxquelles il appartiendra de faire des propositions.

Nous doutons fort que ce plan soit mis en œuvre en 2015 compte-tenu des préalables : accord de la DGAFP, du SG, modifications statutaires, réunion du CTM et décret en conseil d'État. Il importe donc que ce chantier soit rapidement ouvert.

**3/ La réforme territoriale**

Les premiers travaux autour de la réalisation des diagnostics territoriaux ont été engagés, des CODIR communs sont programmés jusqu'à l'été, une phase de préfiguration débutera en avril, des assemblées générales des personnels se réuniront dans certaines régions, des avant-projets d'organigrammes sont attendus durant l'été 2015. Beaucoup d'activités en perspectives dans les services fusionnés.

Cette réforme devrait donner lieu à de nouvelles élections dans les DREAL notamment en 2016. Nous devons donc encore nous mobiliser pour peser dans les décisions à venir.

**Adhérez et rejoignez UPSAE,  
Renouvelez-vous votre confiance dès aujourd'hui  
Soyez acteur de votre avenir!**

*Pour vous informer et vous conseiller, deux permanentes UNSA/UPSAE sont à votre disposition:*

**Marie-Christine DUVAL**  
Secrétaire nationale UNSA DD / **UPSAE**  
**CVRH de ROUEN**  
Tel: 02 35 68 92 38

**[courriel: marie-christine.duval@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie-christine.duval@developpement-durable.gouv.fr)**

**Françoise PICAUT**  
Secrétaire nationale adjointe UNSA DD / **UPSAE**  
**DDT 65**  
Tel: 05 62 51 41 26

**[courriel: francoise.picaut@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:francoise.picaut@hautes-pyrenees.gouv.fr)**

Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat qui vous défend.

## BULLETIN D'ADHESION 2015

NOM : ..... PRENOM : ..... GRADE : .....  
Fonction : .....  
Service : .....  
Adresse Professionnelle : .....  
Adresse Personnelle : .....  
Tél. : ..... FAX : .....  
E-mail : .....

**Bulletin à retourner à l'adresse :**

DDT 65 à l'attention personnelle et confidentielle de Françoise PICAUT- UNSA  
3, rue Lordat – 65013 TARBES cedex

accompagné de la cotisation annuelle de 35 € pour une première adhésion  
ou de 55 € pour un renouvellement, au moyen d'un chèque établi à l'ordre de UNSA UPSAE

**Merci d'en informer préalablement à l'envoi :**

Françoise PICAUT // par courriel à l'adresse suivante : francoise.picaut@hautes-pyrenees.gouv.fr  
et

Marie-Christine DUVAL // par courriel à l'adresse suivante : marie-christine.duval@i-carre.net

### REDUCTION D'IMPOTS

**Pour les salariés imposables**

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant.  
Ce dispositif existe depuis de nombreuses années.

**Pour une primo adhésion de 35 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 11,90€  
Pour un renouvellement de 55 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 18,70 €**

**Pour les salariés non imposables,**

Les cotisations syndicales ouvrent désormais droit à un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation versée.  
Les salariés non imposables se verront verser un chèque correspondant aux 66 % de leur cotisation s'ils le signalent au moment de la rédaction de leur déclaration d'impôt.

**Pour une primo adhésion de 35 €, on me rembourse 23,10 €, coût final de ma cotisation 11,90€  
Pour un renouvellement de 55 €, on me rembourse 36,30 €, coût final de ma cotisation 18,70 €**

Références :

article 199 quater C du code général des impôts - article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004 (n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)